



Formulaire de transfert de services

Indications importantes sur le transfert de services

Un transfert de services n'est possible que si les deux conditions suivantes sont remplies. Un éventuel abonnement de téléphone mobile n'est pas inclus dans ces deux conditions.

1. Le compte du client est transféré intégralement et conserve les mêmes services.
2. L'adresse d'installation de l'actuel titulaire du compte correspond également à la future adresse (même logement).

Jusqu'à la fin du transfert de services, le titulaire actuel du compte reste le partenaire contractuel de UPC. Il accepte également que tout avoir éventuel soit transféré sur le compte du nouveau titulaire.

Le nouveau titulaire du compte peut consulter les données sensibles du titulaire actuel du compte, telles que des e-mails ou d'anciens extraits de compte. Lors du transfert de l'adresse e-mail, il faut noter qu'il est possible de voir les données encore enregistrées.

Il est de la responsabilité du titulaire actuel du compte, de sécuriser les données enregistrées sur son compte e-mail avant le transfert de services ou au mieux de les supprimer. UPC rejette toute responsabilité, en cas d'éventuelle utilisation abusive des données existantes qui serait commise par le nouveau titulaire du compte.

Nous tenons à vous signaler que le transfert de services pour le récepteur TV ne peut avoir lieu avant que nous ayons reçu la confirmation écrite de la demande de transfert des services indiqués au futur titulaire du compte. Nous recommandons également de réinitialiser le récepteur TV avant le transfert de services au nouveau titulaire de compte. Cette mesure permet ainsi d'éviter à une tierce personne de consulter les données personnelles de l'actuel titulaire du compte telles que les enregistrements, rappels et suggestions personnelles.

Il faut également noter qu'une mutation technique peut provoquer une interruption de services.

En cas de transfert d'un abonnement Mobile, il faut prendre en compte que si un plan de financement de l'appareil existe, ce dernier ne pourra pas être transféré. Les mensualités dues devront être réglées immédiatement. Elles doivent d'abord être payées par l'ancien titulaire avant que le transfert de service ne puisse être conclu.

Le titulaire actuel du compte déclare accepter les conditions indiquées.

Section 1. À compléter par l'actuel titulaire du compte

Je souhaite transférer ma DigiCard au nom de la personne dont le nom figure dans la section 2 et confirme par ma signature être d'accord avec ce transfert.

Numéro de client

Prénom / nom

Adresse

NPA / lieu

Numéro de téléphone

Lors de la reprise d'un raccordement Internet de UPC

Je transfère mon/mes adresse(s) e-mail hébergée(s) par UPC au titulaire dont le nom est indiqué sur la seconde page.

Si des abonnements de téléphones mobiles de UPC existent et que tous les services ne peuvent pas être transférés

Je transfère l'/les abonnement(s) de mobile suivant(s)

Je transfère tous les services sauf mon abonnement de téléphone mobile

Par ma signature, je confirme l'exactitude de l'ensemble des données mentionnées. Je confirme par ailleurs avoir pris connaissance de toutes les informations relatives au transfert de services figurant dans le présent formulaire et déclare en accepter toutes les conditions.

Lieu, date

Signature



Remarques importantes pour le futur titulaire

Le futur titulaire du compte accepte de payer les frais de transfert de services d'un montant de CHF 40.- ainsi que tous les frais éventuels dus pour le compte à transférer. S'il dispose déjà d'un compte chez UPC, les services seront activés sur ce compte. Lors de la reprise d'un abonnement de téléphone mobile, le futur titulaire est tenu de fournir une copie certifiée conforme de sa carte d'identité suisse, de son passeport suisse ou de son permis de séjour (B/C).

Section 2 : À compléter par le futur titulaire du compte (ne peut être libellé qu'au nom d'une seule personne)

Adresse d'installation ou de domicile

Madame Monsieur

Numéro de client
(si existant)

Prénom / nom*

Adresse*

NPA / lieu*

Numéro de téléphone*

Numéro de téléphone mobile

Date de naissance*

Adresse e-mail

(*champ obligatoire)

Adresse de facturation et de correspondance (uniquement si elle diffère de l'adresse figurant ci-dessus)

Prénom / nom

Adresse

NPA / lieu

Numéro de téléphone

Lors de la reprise d'un abonnement de téléphonie fixe ou de téléphonie mobile de UPC

Inscription du/des numéro(s) de téléphone dans l'annuaire téléphonique

Inscription du/des numéro(s) de téléphone mobile dans l'annuaire téléphonique

Vos données seront envoyées à Swisscom Directories AG pour être saisies.

Publicité non souhaitée

Votre entrée dans l'annuaire téléphonique portera la mention « Publicité non souhaitée ».

Avec ma signature, je confirme l'exactitude de l'ensemble des données mentionnées. Je confirme par ailleurs avoir pris connaissance de toutes les informations relatives au transfert de services figurant dans le présent formulaire et déclare accepter toutes les conditions.

Je sais que les prestations de service ne peuvent être obtenues qu'avec un raccordement câblé de UPC. Les coûts du raccordement câblé, lors d'une facturation directe par UPC, s'élèvent en général à CHF 36.90 (T.V.A. de 7,7% et droits d'auteurs obligatoires inclus). Des éventuelles redevances régionales supplémentaires peuvent s'y ajouter. Ces coûts du raccordement câblé sont souvent compris dans le loyer ou les charges locatives des appartements en location et peuvent être plus ou moins élevés que ce montant. Toutes les prestations de service commandées dès le 28 septembre 2016 et les abonnements de téléphonie mobile ne sont pas concernés par cette condition préalable.

J'ai lu les CG (upc.ch/cg) et en accepte les conditions.

Lieu, date

Signature

Veillez signer les deux pages avant de les envoyer à : UPC Suisse Sàrl, Case postale, 8021 Zurich. En cas de reprise d'un abonnement de téléphonie mobile, le futur titulaire est tenu de joindre une copie certifiée conforme de la pièce d'identité évoquée en début de page.